

# Benjamin Maréchal, l'animateur qui divise même les siens

■ Une lettre ouverte circule, dénonçant les propos de Benjamin Maréchal dans son émission de Vivacité.

■ Bertrand Henne, relayant la lettre ouverte, a publiquement insulté l'animateur; le journaliste de La Première n'a pas été sanctionné par Jean-Paul Philippot.

L'affaire a néanmoins pris une dimension politique.

**"Ce type est une insulte au service public."**

**Bertrand Henne**

Le journaliste de La Première, collègue de Benjamin Maréchal, relayant et commentant, sur son compte Facebook, la lettre ouverte intitulée "Buzz ou dignité ?" d'un collectif s'indignant de la récupération par Benjamin Maréchal de la mort d'un scout fauché par une voiture à Pecq, le 17 novembre.

Depuis qu'il a pris les commandes de "C'est vous qui le dites!", émission phare sur l'antenne de Vivacité (RTBF), Benjamin Maréchal ne s'est pas fait que des amis. Il est régulièrement qualifié de populiste quand il n'est pas accusé de racisme. L'animateur le sait, il est devenu une cible et s'en accommode un peu. Mais ces derniers mois, les attaques se sont faites plus violentes.

Dernier épisode en date, une lettre ouverte intitulée "Buzz ou dignité ?". Elle est l'œuvre d'un collectif s'indignant de la récupération par Benjamin Maréchal de la mort d'un scout fauché par une voiture à Pecq, le 17 novembre. L'animateur de Vivacité aurait utilisé ce drame pour poser à ses auditeurs une question jugée "absurde, tant elle est dénuée d'intérêt en termes d'information, et ignoble par l'effet qu'elle ne manque pas d'avoir" sur tous les proches de la victime. Les signataires demandent à Jean-Claude Marcourt (PS), ministre en charge des Médias, ainsi qu'aux parlementaires de la commission média, "d'agir pour que la récupération d'une tragédie pour faire le buzz à n'importe quel prix ne soit plus possible dans le cadre d'un média du service public".

## Affaire classée

Si l'animateur de Vivacité s'est défendu en expliquant avoir orienté le débat de son émission autour de la sécurité routière, tout le monde à la RTBF ne l'a pas entendu de la même oreille. En particulier Bertrand Henne, journaliste de La Première, autre radio de la RTBF. Sur sa page Facebook, celui-ci a partagé la lettre ouverte, et y a ajouté le commentaire suivant : "Ce type est une insulte au service public".

Suite à cette polémique, il convient de distinguer deux choses : d'une part la manière avec laquelle est conduite l'émission "C'est vous qui le dites !", d'autre part l'attaque d'un membre de la RTBF à l'encontre d'un de ses collègues.

Cette seconde question a été rapidement tranchée en interne et l'affaire est close nous dit-on. Bertrand Henne a été convoqué par sa hiérarchie, ce qu'il a confirmé sur sa page Facebook. "J'ai donc rencontré l'administrateur général à sa demande [...]"

*Cette rencontre s'est bien passée [...] Il n'a à aucun moment été question de sanctions ou d'un blâme à mon endroit comme j'ai pu le lire par ailleurs [...] Fin, pour moi, de la polémique publique."* Fin de la polémique ? Publique peut-être mais pas en tant que telle. A l'heure d'écrire ces lignes, le commentaire de Bertrand Henne a disparu de sa page Facebook, pas le partage de la lettre ouverte... C'est aussi oublier le clivage que suscite l'animateur de "C'est vous qui le dites !" au sein du service public. Pour qui fréquente un tant soit peu les couloirs du boulevard Reyers, c'est un secret de Polichinelle : il y a bien deux clans au sein de la maison. Les réseaux sociaux fourmillent de messages qui en témoignent.

## Parlementaires et CSA

S'agissant de la lettre ouverte, l'affaire est désormais entre les mains du service juridique de la RTBF qui ne fait pas d'autre commentaire. Le service public réserve ses arguments aux parlementaires qui lui ont adressé des questions, ainsi qu'au CSA qui s'est fendu d'un courrier sur le sujet. Il nous revient cependant que la direction de la RTBF a écouté à plusieurs reprises l'émission mise en cause dans la lettre ouverte et qu'elle n'a pas détecté d'erreur ou de faute dans le chef de Benjamin Maréchal et/ou de son équipe.

Ce n'est pas la première fois que le politique s'intéresse de près à "C'est vous qui le dites !" et à son animateur. En mars dernier, la députée MR Patricia Potigny l'avait évoquée à l'occasion d'une audition parlementaire. Elle avait formulé des réserves à l'encontre du programme reprochant à Benjamin Maréchal d'avoir des "jugements assez catégoriques et sans ouverture [...] Il lance une idée sans possibilité de débattre. Les personnes qu'il interroge n'ont pas forcément de connaissances sur le sujet traité. Donc, au final, on se demande si son émission amène vraiment quelque chose d'intéressant au service public." Des critiques du monde politique qui sont proférées alors que le nouveau contrat de gestion est en cours de négociation.

Charles Van Dievort

**Bertrand Henne n'a pas été sanctionné pour ses propos contre Benjamin Maréchal.**

# Benjamin Maréchal : “On veut me dégoûter pour me pousser à partir”

Entretien Jonas Legge et Dorian de Meeûs

**F**ace au déluge de critiques et à la suite de la parution de la lettre ouverte, Benjamin Maréchal s'explique. Précisons que cet interview a été réalisée avant que ne soient publiés les propos de Bertrand Henne sur Facebook.

## Estimez-vous être allé trop loin ?

J'entends le malaise. Mais la réactivité n'est pas un manque de respect. Cette réactivité est l'un des éléments caractéristiques du journalisme. L'émission n'a porté que sur la sécurité routière. Elle n'a jamais dévié sur l'intime, sur cette famille. J'ai l'impression que certains saisissent une opportunité lourde de sens – en m'accusant de me foutre de la mort d'un enfant – pour m'attaquer sur des valeurs personnelles. Mais il faut écouter le contenu de l'émission, pas s'arrêter sur des phrases...

## Si c'était à refaire, reformuleriez-vous la question posée aux auditeurs ?

Je le referais de la même manière ! Je peux vous citer des centaines d'exemples traités le lendemain de faits tragiques, avec respect et pudeur, et qui n'ont pas posé le moindre problème. Lorsqu'un fait d'actualité survient et que ce fait implique des questions de société, je le mets directement en débat en demandant leur avis aux auditeurs. Pour beaucoup, il est insupportable que nous donnions la parole aux citoyens, surtout en ce moment car beaucoup considèrent les politiques comme “tous pourris”. Or, il s'agit d'une des missions de la RTBF.

*“Ce que les plaintes, regards en coin et commentaires génèrent, c'est l'autocensure.”*

**Benjamin Maréchal**

Animateur de “C'est vous qui le dites !”

## Ces critiques qui vous reviennent sans cesse vous imposent-elles des limites, des tabous ?

Depuis deux ans, on traite moins de sujets politiques car on sait que ça ne générera que du poujadisme bas de gamme et facile. Donner la parole aux citoyens est difficile car on s'approche des élections communales, parce que la RTBF négocie son contrat de gestion, parce qu'il y a un vrai corporatisme de la part des journalistes de rédaction qui considèrent comme insupportable que “leur matière quotidienne” soit traitée, commentée, manipulée par d'autres. Cette semaine, une de mes collaboratrices m'a demandé qu'on ne couvre pas un sujet d'actualité par crainte d'avoir des ennuis. Ce que les plaintes, regards en coin et commentaires génèrent, c'est l'autocensure. C'est terrible ! C'est insupportable ! Une partie de l'équipe a peur.

## Comment vivez-vous les critiques émanant de certains journalis-

## tes de la RTBF ?

Des journalistes et chroniqueurs de la RTBF me critiquent ouvertement, alimentent des pages “anti-Maréchal”. Comme l'émission est difficile à assumer, on a sans doute tendance à laisser passer ces reproches. Je n'ai aucune envie de tomber dans un processus de victimisation mais je fais l'objet d'un traitement unique, une sorte de régime d'exception à la RTBF. On permet des critiques à mon encontre qu'on sanctionnerait si elles ciblaient un autre.

## Vous avez toujours le soutien de la direction ?

Oui, même dans les moments de grande tension. Contraire-

## Voir suite en page 6

ment à ce qu'on a dit, je n'ai jamais émis de position personnelle sur les grands sujets sensibles. Mais quand, depuis dix ans, au quotidien, tu fais une émission super risquée, en direct, face aux gens, sans filtre hormis le standard téléphonique, évidemment il est possible de trouver des fautes. Heureusement que j'ai une direction intelligente qui regarde l'émission sur une séquence longue.

## Etes-vous sauvé par les bonnes audiences de l'émission ?

Je suis persuadé que, dans les premières années, elles ont sauvé l'émission face à l'énorme frilosité de la rédaction. Ensuite, l'émission a trouvé un large public, ce qui est important pour un service public payé par de l'argent public.

## Le 18 octobre, vous affirmiez que “le sort de cette émission racoleuse est réglé”. Que vouliez-vous dire ?

C'est une boutade, car je sais bien que l'émission est qualifiée de poujadiste et de super racoleuse. Je ne devrais sans doute pas dire cela, mais il est clair que le sort de l'émission est scellé. La question, c'est quand ? Les changements dans le management de la RTBF auront un impact.

## On vous reproche de soulever des commentaires poujadistes, populistes, xénophobes, racistes, homophobes et autres... Si la RTBF a pour mission, notamment, de donner la parole aux citoyens, votre recette n'est-elle pas la pire ?

Je regrette que les détracteurs se limitent souvent aux titres des sujets. Ils n'écoutent pas les deux heures d'émission car, pour certains, c'est de l'ordre de l'insupportable. C'est vrai que certains auditeurs ont parfois des avis “limites” ou faux. Mais, par exemple, lorsqu'un auditeur critique les gens de “nationalité musulmane”, je le reprends sur antenne et j'explique qu'on peut être “musulman et belge”. Je réagis lorsque des propos inacceptables ou illégaux sont tenus en direct, car l'exercice fait que cela peut arriver. Je demande à ceux qui critiquent de ne pas s'arrêter aux façades des maisons, mais de juger l'ensemble du produit. Je suis obligé de vivre avec cette réputation dégueulasse, car les gens s'arrêtent aux slogans.

## Vous jouez sur des “slogans” manichéens. Vous pourriez mener une émission de débat avec les auditeurs sur un autre ton, avec plus de nuances dans les énoncés des sujets, non ?

Les questionnements très manichéens, avec des ques-

tions binaires de type "oui ou non", permettent souvent à des gens – qui ne sont pas des experts – d'entrer dans la matière, de se positionner. Ensuite, on argumente, et les auditeurs peuvent revoir leurs avis en écoutant des experts ou d'autres personnes. Si tout était manichéen, je vous assure que les débats seraient vite finis, il serait impossible de tenir deux heures à l'antenne.

*“Je ressens un grand sentiment de lassitude et de déception.”*

## “Insulter son collègue publiquement, c'est un délit”

**B**ertrand Henne s'en sort bien. Bien qu'il se soit attaqué frontalement à son collègue Benjamin Maréchal sur Facebook (lire page 4), le journaliste de La Première échappera à toute sanction, ce qui n'était pas gagné d'avance, à en croire M<sup>r</sup> Bruno-Henri Vincent, avocat au cabinet "LITIS S", spécialiste du droit du travail.

*“Première réflexion, commence l'expert, les salariés sont des tiers entre eux, ils ont grosso modo la même relation que des voisins. Un salarié répond à son employeur, pas à son collègue. Mais un collègue peut s'estimer préjudicié par une faute de droit commun, comme ça serait le cas avec un voisin.”* Ensuite, poursuit M<sup>r</sup> Vincent, *“dans la loi de 1996 sur le bien-être des travailleurs, il y a une obligation personnelle de tous les travailleurs de s'abstenir de tout fait de violence et de harcèlement au travail et de participer activement aux politiques du bien-être.”*

Compte tenu de ces éléments, *“quand on écrit de manière publique que son collègue est ‘une insulte au métier’, on l'injurie. C'est un fait de violence psychique, interdit par la loi de 96. Et insulter quelqu'un publiquement, c'est un délit parce qu'il y a une atteinte à l'honneur.”*

### Le politique s'en mêle

#### Jean-Claude Marcourt a interpellé Jean-Paul Philippot

**Carte blanche** Le groupe CDH au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est fendu d'une carte blanche publiée par nos confrères du "Soir". Un texte qui porte sur l'émission de Benjamin Maréchal "C'est vous qui le dites" et, plus particulièrement, sur la manière dont il a traité l'affaire de ce jeune scout renversé par une voiture.

Le parti humaniste considère que *“l'instrumentalisation de la mort, récente, du petit Ulysse est pour beaucoup la goutte de trop. Elle a joint à l'indécence, l'indignité. Pourtant un service public*

### Benjamin Maréchal

Animateur de "C'est vous qui le dites!"

#### Quel est votre état d'esprit aujourd'hui ?

Je ressens un grand sentiment de lassitude et de déception, notamment quand je m'interroge sur la capacité de mon entourage professionnel à prendre de la distance sur qui je suis et ce que je fais. Le mécanisme consiste à me salir et me dégoûter pour me pousser à partir. Je sers à alimenter la polémique.

Selon l'avocat, *“le caractère public”* d'un commentaire sur Facebook, qui *“est laissé à l'appréciation du juge”*, ne fait pas beaucoup de doute dans le cas d'une personnalité médiatique telle que Bertrand Henne.

#### Risque de licenciement

Les risques encourus sont doubles. D'abord professionnels. La direction de la RTBF aurait pu considérer que le journaliste avait commis une faute, avec sanction disciplinaire à la clé. Voire une faute grave, motif de licenciement.

#### Maréchal aurait pu réclamer des dommages et intérêts à son collègue.

Ensuite, Benjamin Maréchal aurait pu réclamer des dommages et intérêts à son collègue devant le tribunal du travail. *“Dans le cas d'une insulte, il pourrait même porter plainte avec constitution de partie civile devant le tribunal correctionnel, ajoute M<sup>r</sup> Vincent. Dans ce cas, une enquête est menée. Elle est confiée à l'auditorat du travail. Si elle aboutit à des éléments probants, on va devant le tribunal correctionnel et, en plus des dommages et intérêts, le fautif s'expose à une sanction pénale (amende, frais de procédure, etc.)”* Dans le conflit qui oppose les deux animateurs de la RTBF, on n'en arrivera manifestement pas là.

A. C.

*doit être digne et garantir la dignité de tous, à l'image de l'Etat.”* Le CDH, dans sa carte blanche dénonce également *“l'absurdité des questions posées dans cette émission”*. Il rappelle également qu'il a déjà interpellé le ministre de tutelle de la RTBF, Jean-Claude Marcourt (PS), sur ce sujet.

Le ministre socialiste a répliqué à la lettre des humanistes. Il dit ne pas avoir attendu le CDH pour agir. Il affirme avoir contacté Jean-Paul Philippot, l'administrateur-délégué de la RTBF, à la suite d'une interpellation citoyenne, pour lui demander *“de voir si effectivement le sujet correspond à ce que l'on peut attendre d'un média de service public”*, précise son cabinet. **S. Ta.**